



L'isolation des combles à 1 € : ce qu'il faut savoir



CONTACT

Espace Info Energie de la CAHC - 1573

bd des frères Leterme

03 21 79 72 29

info-energie@agglo-henincarvin.fr

- **Qu'est-ce ?** Isolation des combles perdus pour 1 € symbolique.
- **Pour qui ?** Propriétaire occupant ou locataire (résidence principale), sous condition de ressources.
- **Où ?** Isolation sur le plancher des combles perdus (accessible par trappe)
- **Quoi ?** Isolation uniquement par la méthode de soufflage (laine minérale)
- **Comment ?** Plusieurs sociétés proposent ce dispositif. Après inscription à l'une d'elle, l'entreprise désignée effectuera les travaux.
- **Points de vigilance :**
 - Vérification du pouvoir isolant ($R > 7$)
 - Non cumulable avec d'autres dispositifs d'aides
- D'autres travaux peuvent bénéficier du dispositif (Exemple : plafond de cave, mur séparant le garage et l'habitation)

Afin d'étudier votre projet et vérifier en détail la prestation proposée, contactez votre Espace Info Energie.